

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans**  
**Aux Contribuables de la susdite municipalité**



## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Sylvie Beaulieu de la susdite municipalité**

### **DEMANDE DE CONFORMITÉ À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

**Avis public est donné de ce qui suit :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021, le conseil a adopté les règlements suivants :

- ✓ Règlement numéro 2021-320 sur le Plan d'urbanisme
- ✓ Règlement numéro 2021-321 sur le zonage
- ✓ Règlement numéro 2021-322 sur le lotissement
- ✓ Règlement numéro 2021-323 sur la construction
- ✓ Règlement numéro 2021-324 sur les permis et certificats
- ✓ Règlement numéro 2021-325 sur les conditions d'émission de permis dans certaines zones

L'objet de ces règlements est de remplacer les règlements cités ci-dessus, suite à la révision du plan d'urbanisme effectué par la Municipalité dans le cadre de la révision quinquennale de son plan d'urbanisme.

Toute personne habile à voter du territoire de la Municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de ces règlements au plan d'urbanisme.

Cette demande doit être transmise à la Commission dans les trente (30) jours qui suivent la publication du présent avis.

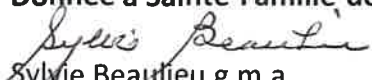
Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la Municipalité, celle-ci doit donner son avis sur la conformité de ces règlements au plan d'urbanisme dans les soixante (60) jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité de ces règlements.

Tout renseignement additionnel et copie des règlements visés peut être obtenu au bureau municipal situé au 2478, chemin Royal, moyennant le paiement du tarif applicable.

Ces règlements sont publiés sur notre site internet à l'adresse suivante :

[www.ste-famille.iledorleans.com](http://www.ste-famille.iledorleans.com)

**Donnée à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans ce 7<sup>ième</sup> jour de juillet deux mille vingt-et-un.**

  
Sylvie Beaulieu g.m.a.

Directrice générale & secrétaire-trésorière